

**S.I.V.U. DE LA DECHARGE DU MONTET**  
**MAIRIE**  
**12110 AUBIN**

\* \* \* \* \*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE ADMINISTRATIF**

\* \* \* \* \*

**Séance du 28 juillet 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt deux, le 28 juillet, à 17 heures 30, le Comité Administratif du Syndicat Intercommunal de la Décharge du Montet, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel RAFFI, Vice-Président.

Etaient présents : MM. Lionel AULANIER – Gilles AUGUSTE – Mme Brigitte RODRIGUEZ  
- M. Alain SOLIGNAC pour la Commune d'AUBIN.

MM. Michel RAFFI – Jean-Pierre ALET - Michel MANZARI pour la Commune de CRANSAC.

Procuration : M. Maurice COUDERC à M. Lionel AULANIER.

Absents : Mmes. Christine TEULIER - Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine DELPOUVE  
- pour la Commune d'AUBIN.

MM. Michel DISSAC – Mme Angélique DEGLISE-FAVRE – M. Olivier MARTIN-MUSSA –  
M. Michel CANNAC pour la Commune de CRANSAC.

Mmes Anne DELMON - Alice DESTRUELS – Evelyne FALIPPOU – MM. Philippe  
FOUQUENET – Francis FUMEL - Mme Marie-Claude GRIALOU – M. Jean-Robert VERGNES pour  
la Commune de VIVIEZ.

\*\*\*\*\*

**Objet : Election du Bureau –**  
**Désignation de l'Ordonnateur et des Ordonnateurs Suppléants.**

Le Doyen d'âge, M. RAFFI, expose que suite à la démission du Président du fait de son élection en tant que Député, il y a lieu de procéder à l'élection du Bureau (1 Président – 1 Vice-Président) ainsi qu'à la désignation d'un Ordonnateur et d'un Ordonnateur Suppléant :

Monsieur le Vice-Président fait appel à candidature pour l'élection du Président et sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Lionel AULANIER et Mme Brigitte RODRIGUEZ acceptent de constituer le bureau.

Mme Christine TEULIER se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : **4**

A obtenu :

- **M. Christine TEULIER : 7 voix**

**Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme Présidente du SIVU de la Décharge du Montet.**

**Un appel à candidature est ensuite réalisé pour l'élection de 2 Vice-Présidents** et sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Lionel AULANIER et Mme Brigitte RODRIGUEZ acceptent de constituer le bureau.

M. Michel RAFFI et M. Lionel AULANIER se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : **8**
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **1**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **7**
- Majorité absolue : **4**

A obtenu :

- **M. Michel RAFFI : 7 voix**
- **M. Lionel AULANIER : 7 voix**

**M. Michel RAFFI ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme 1<sup>er</sup> Vice-Président du SIVU de la Décharge du Montet.**

**M. Lionel ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SIVU de la Décharge du Montet.**

Il est ensuite procédé à l'élection de l'Ordonnateur titulaire et de l'Ordonnateur suppléant :

Mme Christine TEULIER se porte candidate en tant **qu'Ordonnateur titulaire.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : **8**
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **1**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **7**
- Majorité absolue : **4**

A obtenu :

- **Mme Christine TEULIER : 7 voix**

**Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme Ordonnateur titulaire du SIVU de la Décharge du Montet.**

M. Michel RAFFI se porte candidat en tant **qu'Ordonnateur suppléant.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : **8**
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **1**

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

A obtenu :

- **M. Michel RAFFI : 7 voix**

**M. Michel RAFFI ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme Ordonnateur suppléant du SIVU de la Décharge du Montet.**

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les Membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **2 août 2022**  
Publiée ou Notifiée le **2 août 2022**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.



**Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Aulanier", written over the printed name below.

**L. AULANIER**